

## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**04 Octobre 2010 à Ranspach le Bas**

Sous la présidence de Monsieur Denis Wiederkehr

### Membres présents:

- WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller
- GROELLY Caroline, Neuwiller
- HOHLER Urbain, Neuwiller
- OTT Danièle, Leymen
- LAMBERT Christian, Ranspach le Haut
- ROHMER Cathy, Hagenthal le Haut
- DREYER Bernard, Hagenthal le Haut
- BUBENDORFF Catherine, Ranspach le Haut
- PAPA Antoine, Folgensbourg
- DELMOND Max, Folgensbourg
- UEBERSCHLAG André, Knoeringue
- MERTZ Véronique, Knoeringue
- ROTH Fernand, Attenschwiller
- FELZHALB Bernard, Liebenswiller
- MULLER Hubert, Liebenswiller
- OSER Patrick, Leymen
- LATSCHA Martine, Michelbach le Haut
- SCHMITT Fernand, Wentzwiller
- WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut
- BAUMGARTNER Paul, Wentzwiller
- ACKERMANN Roland, Hagenthal-le-Bas
- WOHLFARTH Denise, Michelbach-le-Bas
- KEMPF Christine, Ranspach le Bas

**Assistent** : Frédérique Miesch et Anne HOFFER - Agents de développement, RUNSER Monique

**Excusées** : TROENDLE Catherine, HAAB Monique

### Ordre du jour :

#### **I/ Approbation du PV du conseil du 6 septembre 2010**

#### **II/ Finances**

Attribution du marché : Plan de mise en accessibilité des voiries et des espaces publics

Attribution du marché : mise en accessibilité des bâtiments recevant du public

Attribution du marché assurance dommage ouvrage pour la gendarmerie

Attribution des marchés : électricité, couverture zinguerie, espaces verts, bardage

Périmètre de la future CTE de Zone - ZAE Intercommunale « Les Forêts »

Autorisation de signer une convention avec le CG68 pour le financement des postes d'agent de développement

Avenant Véolia (collecte des OM) : changement de domiciliation bancaire

Convention échange de fonciers informatiques - SIG avec Eurodistrict de Bâle

Budget général : Décision modificative N° 5

#### **III/ Divers**

Mme Kempf, déléguée de la commune de Ranspach le Bas accueille les membres du conseil. Elle excuse Mme Troendle et précise qu'à l'issue de la séance le verre de l'amitié sera offert par la municipalité.

Monsieur Le Président s'associe aux salutations et excuse également Mme Haab. Il précise également que des modifications sont à apporter à l'ordre du jour. Tout d'abord, l'ajout d'un point concernant la gendarmerie : à savoir la revalorisation du loyer intervenant suite à la délivrance des phases 1 et 3 du projet de gendarmerie. Cette modification est acceptée par les membres du conseil.

#### **I. APPROBATION DU PV DU 6 SEPTEMBRE 2010**

Monsieur Roland Ackermann demande qu'une modification mineure soit réalisée au projet de compte rendu. Cette proposition de modification est acceptée par l'unanimité des membres. Le compte rendu du 6 septembre 2010 est voté à l'unanimité.

## II. FINANCES

### 1. Marché mise en accessibilité des espaces publics et des voiries

Mademoiselle Miesch rappelle que la Porte du Sundgau a réalisé une consultation pour trouver un prestataire capable de réaliser l'étude de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics du territoire. Conformément à la convention de groupement signée entre 12 communes membres de la Porte du Sundgau et l'EPCI, la comcom a en charge la consultation, le choix du prestataire, l'organisation de l'étude et le paiement de cette prestation sachant que les communes rembourseront, dans un deuxième temps, les frais que l'EPCI a engagé pour leur compte.

4 entreprises ont répondu à la consultation. Il est proposé de réunir la commission des finances afin que les maires puissent prendre connaissance de toutes les données techniques des candidats. Toutefois, pour ne pas perdre de temps dans la réalisation de ce diagnostic, il est proposé de donner l'autorisation de signer ce marché si celui-ci ne dépasse pas 32 200 € HT.

Mme Kempf lance une discussion sur l'intérêt d'intégrer les nouvelles routes dans l'étude. Mlle Miesch précise que le montant des contributions communales est calculé sur la base du kilométrage de voirie.

#### **Autorisation donnée au président de signer le marché - Accessibilité de la voirie et des espaces publics de 12 communes membres de la Porte du Sundgau**

Monsieur le Président expose que suite au Groupement de commandes qui a été créé pour mutualiser les demandes entre 12 communes membres de la Porte du Sundgau, les services de la Porte du Sundgau ont lancé une consultation d'entreprises sous la forme d'un marché à procédure adaptée pour la prestation « Mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ».

Il est proposé de donner l'autorisation au Président de signer directement le marché avec l'entreprise la mieux notée au regard des critères de sélection figurant dans le règlement de consultation, si le montant de la prestation n'est pas supérieure à 32 200 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **décide d'autoriser** Monsieur le Président à signer le marché à procédure adaptée à intervenir pour la mission « plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de 12 communes membres » à hauteur de 32 200 € HT

- **autorise** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### 2. Marché de mise en accessibilité des bâtiments accueillant du Public

Mademoiselle Miesch expose que des offres sont parvenues à la comcom suite à la consultation. Il existe une grande différence dans le coût de la prestation proposée par les entreprises. Il est proposé que les maires prennent connaissance de la teneur de ces offres avant qu'il ne soit procédé à l'attribution. Le marché sera donc attribué lors du conseil du mois de novembre 2010.

### 3. Marché d'assurance dommage ouvrage pour la gendarmerie.

#### **Autorisation donnée au président de signer le marché - Dommage ouvrage pour la Gendarmerie de Hagenthal le Bas - Hagenthal le Haut**

Monsieur le Président expose que dans la mesure où le projet de construction de la gendarmerie contient des logements destinés à l'habitation, la Porte du Sundgau est dans l'obligation de souscrire une assurance dommage ouvrage. Une consultation d'entreprises a donc été lancée pour trouver des entreprises capables d'assurer ce risque.

Il est proposé de donner l'autorisation au Président de signer directement le marché avec l'entreprise la mieux notée au regard des critères de sélection figurant dans le règlement de consultation, si le montant de la prime d'assurance n'est pas supérieur à 22 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **décide d'autoriser** Monsieur le Président à signer le marché à procédure adaptée à intervenir pour l'assurance dommage ouvrage du projet de Gendarmerie comportant 7 logements à Hagenthal à hauteur de 22 000 € HT

- **autorise** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier

#### 4. Attribution de Marchés à procédure adaptée : Construction de la gendarmerie de Hagenthal le Bas - Hagenthal le Haut : lots électricité, bardage, espaces verts et couverture

Monsieur le Président expose qu'une consultation d'entreprises a été lancée le 28 juin 2010 en vue de trouver des entreprises capables de réaliser les travaux de construction de la gendarmerie consistant en l'édification d'un local administratif et de 7 logements pour la gendarmerie à Hagenthal le Bas/Hagenthal le Haut.

Les lots les plus urgents ont déjà été attribués lors d'un précédent conseil. Il est proposé au conseil de procéder à l'attribution des autres lots suite aux discussions commerciales qui ont eu lieu entre les entreprises et la Porte du Sundgau et compte tenu des notes attribuées au regard des critères figurant dans le règlement de consultation (prix, moyens humains et techniques, qualification des équipes, respect des délais).

Après discussion et analyse des offres, le pouvoir adjudicateur propose de retenir les entreprises suivantes :

- **LOT 28 - Espaces verts** : Ets Jacky Schoeffel de Hagenthal le Bas pour un montant de 21 200 € HT - soit 25 355.20 € TTC
- **LOT 24 - Bardage** : Joaquim Armindo de Ste Croix en Plaine pour un montant de 8 400 € HT, soit 10 046.40 € TTC
- **LOT 5 Couverture Zinguerie** : Ets Behra Christophe de Kirchberg pour un montant de 63 500 € Ht, soit 75 946 € TTC
- **LOT 16 Electricité** : Entreprise CET de Burnhaupt le haut pour un montant de 76 000 € HT soit 90 896 € TTC

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer les marchés en procédure adaptée aux entreprises ci-dessus nommées pour les travaux de construction de la gendarmerie d'Hagenthal le Bas - Hagenthal le Haut

**CHARGE** Monsieur le Président de réaliser toutes démarches utiles

Les élus souhaitent connaître le montant global de l'opération suite aux négociations qui se sont déroulées avec les entreprises. Le Président informe les membres que l'enveloppe initiale du projet ne sera pas dépassée, tous postes de dépenses confondus. Un point précis sur le montage financier de cette opération sera réalisé lors de la commission finances.

#### 5. Institution de la CET de Zone : Zone d'activités économiques intercommunale « Les Forêts » à Attenschwiller

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que dès l'origine du projet de zone intercommunale d'activités économiques à Attenschwiller, il a été émis le principe qu'une taxe professionnelle de zone serait mise en place au bénéfice de la Communauté de Communes Porte du Sundgau.

Les travaux étant quasi finalisés et la commercialisation des lots démarrant, il est proposé au conseil d'acter le périmètre exact de la zone relevant de la Contribution Economique Territoriale -CET- de Zone (nouveau dispositif remplaçant la taxe professionnelle de zone)

Il est rappelé que sur le périmètre ainsi défini, la Porte du Sundgau se substitue à la commune membre pour la perception de la contribution économique territoriale acquittée par les entreprises de la zone.

Monsieur le Président précise qu'il ne s'agit aujourd'hui que de définir le périmètre de cette contribution, le taux applicable sera voté en même temps que les autres taxes pour l'année 2011.

Vu l'article 1609 quinquies C - II et 1639 A bis du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **décide d'instituer la CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE DE ZONE**, à compter du 1er janvier 2011, sur les parcelles de la Zone d'Activités Economiques Communautaire, au lieu-dit Auf den Kreibach à Attenschwiller - section 10 - Parcelles 10 à 28 et section 8 - parcelles 117 à 136
- **autorise** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### 6. Convention financement postes d'agent de développement local avec le Conseil Général

Monsieur le Président expose que le Conseil Général a décidé de poursuivre son partenariat avec les Communautés de Communes de plus de 5 000 habitants sur la période 2010-2013 au travers de financement d'actions mais aussi par un soutien financier à l'ingénierie.

Pour ce faire, une convention précisant exactement les modalités de financement et les missions de chaque agent de développement doit intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Président à signer la ou les conventions de financement des postes d'agent de développement à intervenir avec le Conseil Général du haut Rhin
- **autorise** Monsieur le Président à signer tous documents utiles

#### **7. Avenant Véolia - Changement de domiciliation bancaire**

Vu le marché de collecte des ordures ménagères résiduelles passé avec la société VEOLIA

Vu le changement de coordonnées bancaires du prestataire

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**APPROUVE** la signature de l'avenant n°1 au marché de collecte des ordures ménagères résiduelles avec la société VEOLIA

**CHARGE** Monsieur le Président de réaliser les démarches nécessaires.

#### **8. Convention échange de fonciers informatiques - SIG avec Eurodistrict de Bâle**

Monsieur Hohler souhaitant un complément d'informations sur ce point et l'agent en charge de ce dossier n'étant pas présent pour répondre, il est proposé de reporter ce point au conseil du mois de novembre.

#### **9. Décision modificative N°5 - Budget principal**

Monsieur le Président expose que le véhicule de la Porte du Sundgau est âgé de 10 ans et qu'il doit passer prochainement le contrôle technique avec certainement une obligation de contre visite.

Pour éviter que le fonctionnement des services de la Porte du Sundgau ne soit perturbé du fait de l'immobilisation de cet unique véhicule communautaire et vu la possibilité d'avoir des réparations lourdes à réaliser suite au passage du contrôle technique, il est proposé d'acquérir un véhicule récent d'occasion.

Le budget est estimé à 10 000 € (Achat du véhicule, équipements de sécurité, signalétique, attache remorque, pneus neige).

Monsieur Delmond s'interroge sur l'opportunité d'acheter un véhicule d'occasion, d'autant plus que la TVA ne serait pas récupérable d'après lui. Le président précise que si la facture précise que de la TVA a été acquittée, il n'y a pas de raison que la dépense soit exclue du FCTVA. Les services procéderont aux vérifications nécessaires.

Le Président précise qu'il semblait opportun de ne pas consacrer un budget trop important à un véhicule et qu'il existe quand même une différence de 5 000 € entre un véhicule neuf et un véhicule d'occasion. Il précise que le choix a été fait d'acheter un véhicule Partner âgé de 4 ans - diesel et n'ayant que 35 000 Kms au compteur. Ce véhicule est par ailleurs garanti 3 mois par le garage.

Cette acquisition n'ayant pas été prévue au budget, il est nécessaire de prévoir les crédits adéquats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **décide de la décision modificative N°5** du budget général 2010 comme suit :

Articles	Ancien crédit	Crédit voté	Nouveau crédit disponible
2115 - Constructions	255 000 €	- 10 000 €	245 000 €
2182 - Matériel de transport	0 €	+ 10 000 €	10 000 €

- **autorise** Monsieur le Président à signer tous documents utiles

#### **10. Loyer gendarmerie - décision 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> phase**

Monsieur le Président expose que le projet de création d'une nouvelle brigade de gendarmerie à Hagenthal le Bas - Hagenthal le haut vient de recevoir l'agrément de 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> phase.

Pour permettre la poursuite de l'instruction de notre dossier, la Porte du Sundgau doit acter le recours au dispositif institué par le décret du 28 janvier 1993 et les conditions afférentes (calcul du coût du loyer). Au

regard des éléments entrant dans le calcul du loyer, le loyer annuel théorique, à ce jour, s'élèverait à 92 434 €.

**Vu** la délibération du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> mars 2010.

**Vu** la décision de 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> phase du 20 septembre 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** que la construction de la gendarmerie de Hagenthal le Bas - Hagenthal le Haut se fera conformément au décret 93-130 et sa circulaire d'application du Premier Ministre du 28 janvier 18993

- **acte** que conformément aux dispositions de ladite circulaire modifiée, le loyer sera calculé selon le taux de 6% :

- soit du montant des coûts plafonds en vigueur à l'époque où l'immeuble sera mis à la disposition de la gendarmerie (à titre indicatif, ce montant s'établit actuellement à 1 276 733.40 €, soit 7 unités logements à 174 100 € et 1/3 d'unité logement pour la quote-part du logement du gendarme adjoint volontaire à 58 033.40 €)

- soit des dépenses réelles toutes taxes comprises si elles sont inférieures au montant des coûts plafonds ci-dessus.

La valeur du terrain, estimée par les services de France Domaine, entrera dans l'économie de l'affaire dans la limite de son prix d'acquisition si, toutefois, le délai entre la date d'acquisition du foncier et la date d'ouverture du chantier ne dépasse pas 5 ans.

En outre, une majoration du loyer est autorisée pour tenir compte du surcoût lié à la nature du sol, elle sera calculée selon le taux de 6% du montant TTC des dépenses réelles dument justifiées et dans la limite de 5% du coût plafond servant de base au calcul du loyer.

Ce loyer sera stipulé invariable pendant toute la durée d'un bail de 9 ans.

- **autorise** Monsieur le Président à signer tous documents utiles

#### Divers

Mr Hohler exprime sa satisfaction par rapport au guide du tri édité par la CCPS et qui a été distribué à toutes les communes.

Ayant constaté que les communes peuvent être fréquemment confrontées à des problématiques similaires (urbanisme par exemple), Monsieur Hohler propose d'organiser des réunions thématiques entre les communes de la CCPS pour réfléchir ensemble sur ces problèmes redondants et trouver des solutions.

Dans cet ordre d'idée, le Président informe que lors d'une récente rencontre au Trésor Public, Mme le Percepteur a proposé l'idée de rencontrer l'ensemble des secrétaires de Mairie de la CCPS, pour une séance d'informations et d'échanges concernant des problématiques telles que les opérations de fin d'années, les amortissements,...la CCPS propose donc d'organiser cette réunion, et d'en profiter également pour véhiculer de l'information de la CCPS auprès des secrétaires de Mairie.

Après discussion cette réunion est programmée le 7 décembre après-midi. La première partie de la réunion, adressée aux secrétaires de mairie, sera consacrée à de l'information de la CCPS, puis à 17h, Mme le Percepteur interviendra. Les élus souhaitant participer seront les bienvenus. A 19h30, la réunion du conseil communautaire débutera.

Mr le Président précise que lors de cet entretien avec Mme le Percepteur, il a réaffirmé l'insatisfaction de la CCPS vis-à-vis du montant des redevances OM impayées à ce jour. Même si cette situation résulte d'un manque d'effectifs au sein du trésor Public, elle n'est pas acceptable.

Mr Papa constate que les grandes administrations telles que le Trésor Public ou les Impôts réduisent leurs effectifs. Les collectivités territoriales se retrouveront alors contraintes d'embaucher du personnel pour effectuer ce travail.

La prochaine réunion de la commission finances est fixée au mercredi 20 octobre à 18h30.

En l'absence d'autre intervention, la réunion est close à 20h45.